



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 7 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois le 7 juillet à 9h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 30 juin 2023, s'est réuni, en séance publique, dans l'espace Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE à Caen, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Présents :

Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves (à partir de la délibération n° 2023-04-BS-DB-09), Monsieur KANZA MIA DIYEKA Théophile, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

Absents ou excusés :

Monsieur BAIL Romain, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur MORIN Christophe.

Autres excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur GUIMBRETIERE Hervé a donné pouvoir à Monsieur LEPAULMIER Jean.

Secrétaire de séance : Monsieur POISSON Cédric a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres, dont 24 en exercice dans l'attente du remplacement de Madame LAMBINET-PELLE Nadine ayant démissionné, Madame la Présidente constate le quorum par la présence de 16 membres et déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est conforme à la convocation :

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal du 9 juin 2023
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Marchés publics
- Transferts de compétences
- Actualités

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

- Mise en œuvre d'un référent déontologue des élus locaux
- Ajustement du tableau des effectifs
- Mise en place d'un plan de mobilité durable pour les agents
- Plan de formation 2023

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

- Soutiens financiers à la rénovation énergétique
- Aide à la rénovation énergétique des logements communaux à vocation sociale – Ste Honorine du Fay et Aubigny
- Convention FSE (Fonds de solidarité énergie) 2023

TRANSITION ENERGETIQUE

- Subventions 2023 – Comment c'est près – CdC Cœur de Nacre
- Ouilly le tesson : Convention de répartition de la subvention fonds vert pour le projet de réseau de production de chaleur

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

- Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 7ème tranche 2023
- Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 3ème tranche 2023
- DTMO – Effacement – Lotisseurs privés

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – 5ème tranche de Travaux 2023 < 40 k€ HT
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – 5ème Tranche de travaux 2023 > 40 k€ HT
- DTMO – Eclairage public
- Etats contradictoires - Approbation des biens Eclairage Public – Longues sur Mer et Banville

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés

I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 JUIN 2023

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 9 juin 2023, qui leur a été transmis avec leur convocation (annexe 1 de la note de présentation).

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 9 juin 2023 est approuvé.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des décisions prises, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 30 mars 2023, depuis le Bureau Syndical du 9 juin 2023 :

			Objet	Impact financier
Transition Énergétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion des communes d'Audrieu et de Maizières	1 920 € 1 760 €
		Niveau 2	Adhésion des communes d'Aubigny, d'Audrieu et de Maizières	4 400 € 4 400 € 4 400 €
	Maison de l'énergie		Convention de partenariat avec la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon pour le prêt de l'exposition nomade "2050" dans le cadre d'un accompagnement PACTE	2 animations
	Participation du SDEC ÉNERGIE à l'événement Vachement Caen organisé par la Chambre d'Agriculture du Calvados			1 700 €
	Compétence Contribution à la Transition Énergétique - Validation du financement des plans d'actions 2023 de Noues de Sienne			12 978 €
	Finances	Virement de crédits n° 2-2023 – Budget principal (du chapitre 4581922 au chapitre 4581622 = 400 000 € et du chapitre 4581922 au chapitre 4581723 = 100 000 €		500 000 €
Marchés publics	Maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente de Condé-sur-Ifs (14)		26 000 € HT	

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis la séance du Bureau Syndical du 9 juin 2023.

MARCHES PUBLICS

 ○ Consultations en cours

Objet	Type de procédure
Fourniture de postes de transformation, transformateurs HTA-BT, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de poste de transformation pour la distribution publique d'électricité 2023 – RELANCE lots 2.4.5 – Groupement avec le SDEM 50 et le SIEGE	Appel d'offres ouvert (CAO du 4 juillet 2023)
Fourniture et mise en service de bornes de recharge pour véhicules électriques en 7 kVa AC et entre 20 et 30 kVa DC	
Réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics	Appel d'offres ouvert (CAO du 19 sept. 2023)
Acquisition, exploitation et maintenance d'une solution logicielle de gestion administrative des membres et partenaires du SDEC ÉNERGIE	Procédure adaptée > 40 000 € HT
Maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente de Vimont	Procédure adaptée < 40 000 € HT

Le Bureau Syndical prend acte de ces consultations.

 ○ Résultats de consultations, nécessitant délibération

Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, présente les résultats de consultations analysées depuis le dernier Bureau Syndical, à savoir :

Objet	Type de procédure	Attributaire
Eclairage public : Fourniture de 101 contrôleurs de pilotage à l'armoire de commande	Procédure adaptée	ARCOM
Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau technique de chaleur sur la commune d'Ouilly-le-Tesson	Procédure adaptée	CRAM
		ELAIRGIE CAEN

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACTE les rapports de la Présidente présentés en séance ;
- DECIDE d'attribuer le marché de fourniture de 101 contrôleurs de pilotage à l'armoire de commande à l'entreprise ARCOM, pour un montant du DQE de 131 100 € HT ;
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 2317 du budget principal ;
- DECIDE, dans le cadre de la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau technique de chaleur sur la commune d'Ouilly-le-Tesson, d'attribuer le lot 1 Gros œuvre - Second œuvre à l'entreprise CRAM pour un montant de 91 853.51 € HT, et le lot 2 VRD – Réseaux – Chauffage – Electricité à l'entreprise ELAIRGIE CAEN pour un montant de 236 962.16 € HT ;
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 21318 du budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

- Résultats de consultations, ne nécessitant pas de délibération (< 25 000€ ou appel d'offres)

Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, présente les résultats de consultations suivants :

< 25 000 € :

Objet	Attributaire
Réalisation d'audits d'effacement de consommation électrique des sites tertiaires	OID CONSULTANT
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour promouvoir l'effacement des consommations	Consultation sans suite

Appels d'offres :

Objet	Lot	Attributaire	
Exploitation et maintenance du système d'aide à la décision du SDEC ÉNERGIE		NEXT DECISION	
Travaux et maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse, vidéo-protection, panneaux à message variables et radars pédagogiques	1 BAYEUX/BESSIN/BOCAGE/VIRE NOIREAU	TEIM - INEO	
	2 CAEN OUEST/SEULLES TERRE ET MER/CŒUR DE NACRE	TEIM - INEO	
	3 CAEN SUD/ORNE ET ODON/ SUISSE NORMANDE	TEIM - INEO	
	4 CAEN NORD /CAEN EST	GAGNERAUD – SPIE – RESEAUX ENVIRONNEMENT	
	5 PAYS D'AUGE NORD	GAGNERAUD – SPIE RESEAUX ENVIRONNEMENT	
	6 LISIEUX /VAL ES DUNES/PAYS DE FALAISE	GAGNERAUD – SPIE RESEAUX ENVIRONNEMENT	
Achat d'énergie année 2024 pour le compte du groupement de commande Electricité et gaz Marchés subséquents n° 1	1 ÉLECTRICITÉ - Points de livraison raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5)	XELAN SAS (OCTOPUS ENERGY)	
	2 ÉLECTRICITÉ - Points de livraison (PDL) : <ul style="list-style-type: none"> • En BT avec une puissance > 36 kVA (C4) • En HTA à courbe de charge profilée (C3) • En HTA à courbe de charge mesurée (C2) 	TotalEnergies	
	3 GAZ	TotalEnergies	
Fourniture de postes de transformation, transformateurs HTA-BT, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de poste de transformation pour la distribution publique d'électricité 2023 – RELANCE lots 2.4.5 – Groupement avec le SDEM 50 et le SIEGE	2 Transformateurs <ul style="list-style-type: none"> ➢ Transformateur HTA/BT – TPC - de type « intérieur » H59 pour cabine préfabriquée de puissance de 100, 160 et 250 kva en 15 ou 20 KV ➢ Transformateur HTA/BT - non TPC - de type « intérieur » H59 pour cabine préfabriquée de puissance de 160, 250, 400, 630 et 1000 kVA en 15 ou 20 KV Transformateurs TPC haut de poteau de type H61 de puissance 100 à 160 kVA en 15 ou 20 KV	REMATELEC	
	4 Armoires de coupure HTA évolutives	EPSYS	
	5 Enveloppe de type PAC non équipé de transformateur (principalement en 4UF)	EPSYS	
	Fourniture et mise en service de bornes de recharge pour véhicules électriques en 7 kVa AC et entre 20 et 30 kVa DC	1 Bornes de recharge de 7kva en AC	SGA INDUSTRIES
		2 Bornes de recharge entre 20 et 30 kva en DC	DBT CEV

Le Bureau Syndical prend acte de ces résultats de consultations et de ces attributions.

o **Reconductions de marchés :**

Marchés / Lots	Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Recon- duction
Vérification périodique d'une ligne de vie	DEKRA	36 mois Reconductible 1 x 36 mois	17/09/2020	16/09/2026	1
Traitement dématérialisé et acheminement des déclarations de projets de travaux (DT), d'intention de commencement de travaux (DICT), des DT DICT conjointes et des avis de travaux urgents (ATU)	SOGELINK	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/10/2021	30/09/2025	2
Carottage et diagnostic amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les revêtements bitumineux pour les Syndicats d'énergie Normands	CHEVALIER DIAG CM	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	30/09/2022	29/09/2026	1

Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.

o **Sous-traitances 2023 :**

Dans le cadre de ses marchés, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes :

Marchés - lots	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Travaux souterrains 2022 11a - CC Val Es Dunes - CU Caen la mer Centre et Est	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	EXELIUM	Terrassement pour pose de réseau BT/FT partie privé	45 000 €
Travaux souterrains 2022 Lot 10 - CA Lisieux Normandie	STEPELEC SAS	SLTP Société Laonnaise de TP	Terrassement / Génie Civil / Dépose de poteaux - Travaux d'ordre électriques	474 500 €
Maîtrise d'œuvre pour l'installation d'une chaufferie bois plaquette et d'un réseau technique de distribution de chaleur sur la commune d'Ouilly-le-Tesson	ITHERM CONSEIL	SARL Architecture Mouvement	Conception du projet et dépôt DP/PC	1 200 €

Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.

o Avenants, ne nécessitant pas de délibération

Entreprise	Marché	Objet de l'avenant	Observations
PROTECTAS	Gestion des recours contre les tiers	Reconduction expresse en reconduction tacite	Sans incidence financière
OID CONSULTANT	Réalisation d'audits d'effacement de consommation électrique de sites tertiaires	Inversion sur les prix – avec et sans mesure complémentaire	Sans incidence financière

Le Bureau Syndical prend acte de ces avenants.

o Avenants, nécessitant délibération – CAO du 4 juillet 2023

a) Avenant n°6 à l'accord-cadre "Travaux aériens et souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques - 2022"

Par un avenant n°5 au présent marché, le Bureau Syndical du 02 décembre 2022, après avis de la Commission d'Appel d'Offres du 15 novembre 2022, a validé la modification des termes initiaux du marché public afin de répondre à la demande des entreprises attributaires des marchés ci-après, confrontées à la flambée des prix et au risque de pénurie des matières premières,

Les marchés concernés sont :

Objet	Secteurs géographiques	Attributaire
Lot 1A : Travaux aériens - Calvados	Tout le département du Calvados	SPIE CITYNETWORKS
Lot 11A : Travaux souterrains CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	EIFFAGE
Lot 3 : Travaux souterrains - CC Isigny-Omaha Intercom	CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO + TEIM
Lot 4 : Travaux souterrains - CC Bayeux Intercom	CC Bayeux Intercom	STURNO + TEIM
Lot 5 : Travaux souterrains - CC Seules Terre et Mer	CC Seules Terre et Mer	STEPELEC
Lot 6 : Travaux souterrains CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM
Lot 7 : Travaux souterrains CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM
Lot 8 : Travaux souterrains CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT
Lot 9 : Travaux souterrains - CC Terre d'Auge	CC Terre d'Auge	TRP NORMANDIE
Lot 10 : Travaux souterrains - CA Lisieux Normandie	CA Lisieux Normandie	STEPELEC
Lot 12 : Travaux souterrains - CC du Pays de FALAISE	CC du Pays de FALAISE	SORAPEL + SATO
Lot 13 : Travaux souterrains - CC Cingal Suisse Normandie	CC Cingal Suisse Normandie	STEPELEC
Lot 14 : Travaux souterrains CC Vallées de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud	CC Vallées de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud	SORAPEL + SATO
Lot 15 : Travaux souterrains - CC Intercom de la Vire au Noireau	CC Intercom de la Vire au Noireau	STURNO + TEIM
Lot 16 : Travaux souterrains - CC Pré-Bocage Intercom	CC Pré-Bocage Intercom	STEPELEC

Cet avenant, d'une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2023, reconductible 1 fois maximum, sur demande expresse de l'entreprise au moins 45 jours avant le 30 juin 2023, consistait à supprimer le terme fixe de la formule de révision, à prendre en compte les index à n-2 au lieu de n-4, à neutraliser le coefficient commercial de 0.99 prévu au 1^{er} janvier 2023 soit une valeur portée à 1, de majorer le BPU,

En fin de première période, les entreprises listées ci-après sont revenues vers le SDEC ÉNERGIE en sollicitant la reconduction de l'avenant n° 5 :

Objet	Secteurs géographiques	Attributaire
Lot 11A : Travaux souterrains CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	EIFFAGE
Lot 3 : Travaux souterrains CC Isigny-Omaha Intercom	CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO + TEIM
Lot 4 : Travaux souterrains CC Bayeux Intercom	CC Bayeux Intercom	STURNO + TEIM
Lot 5 : Travaux souterrains CC Seules Terre et Mer	CC Seules Terre et Mer	STEPELEC
Lot 6 : Travaux souterrains CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM
Lot 7 : Travaux souterrains CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM
Lot 8 : Travaux souterrains CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT
Lot 10 : Travaux souterrains CA Lisieux Normandie	CA Lisieux Normandie	STEPELEC
Lot 12 : Travaux souterrains CC du Pays de FALAISE	CC du Pays de FALAISE	SORAPEL + SATO
Lot 13 : Travaux souterrains CC Cingal Suisse Normandie	CC Cingal Suisse Normandie	STEPELEC
Lot 14 : Travaux souterrains CC Vallées de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud	CC Vallées de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud	SORAPEL + SATO
Lot 15 : Travaux souterrains CC Intercom de la Vire au Noireau	CC Intercom de la Vire au Noireau	STURNO + TEIM
Lot 16 : Travaux souterrains CC Pré-Bocage Intercom	CC Pré-Bocage Intercom	STEPELEC

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 13 juin 2023, s'est prononcée en faveur de la non-reconduction de l'avenant n°5 et au retour aux conditions initiales du marché et ce, en raison, notamment, de l'évolution haussière des index applicables au présent marché et qui reflètent au mieux l'évolution des coûts subis par les entreprises.

Cinq entreprises qui considèrent que l'évolution des valeurs de ces index ne reflète pas exactement l'augmentation du coût des matières premières, sont revenues par courrier vers le SDEC ÉNERGIE pour les lots suivants :

TRAVAUX SOUTERRAINS : EFFACEMENT/RENFORCEMENT ET SÉCURISATION	Attributaire
Lot 3 : CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO + TEIM
Lot 4 : CC Bayeux Intercom	STURNO + TEIM
Lot 5 : CC Seullès Terre et Mer	STEPELEC
Lot 6 : CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	OMEXOM
Lot 7 : CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord	OMEXOM
Lot 8 : CC Cœur Côte Fleurie – CC du Pays de Honfleur et Beuzeville	SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT
Lot 10 : CA Lisieux Normandie	STEPELEC
Lot 12 : CC du Pays de FALAISE	SORAPEL + SATO
Lot 13 : CC Cingal Suisse Normande	STEPELEC
Lot 14 : CC Vallées de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud	SORAPEL + SATO
Lot 15 : CC Intercom de la Vire au Noireau	STURNO + TEIM
Lot 16 : CC Pré-Bocage Intercom	STEPELEC

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 4 juillet 2023, soucieuse de soutenir le tissu économique local et notamment des entreprises partenaires du syndicat, et compte tenu des investissements humains et matériels réalisés par les entreprises pour apporter une réponse de qualité aux travaux réalisés, a décidé de proposer aux entreprises un nouvel avenant couvrant la période du 1^{er} août au 31 décembre 2023, pouvant être reconductible pour une seconde période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024.

Ce nouvel avenant prévoit :

- ✓ La modification de la formule de révision qui intègre :
 - La suppression du terme fixe ;
 - La prise en compte des index à n-2 au lieu de n-4 ;
 - La neutralisation du coefficient commercial de 0.99 précisé à l'article 5.1 « prix du contrat – alinéa 6 « coefficient commercial » du CCAP prévu au 1^{er} janvier 2023 ; soit une valeur portée à 1
 - La majoration du BPU.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'acter l'avenant n°6 à l'accord-cadre « Travaux aériens et souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques – 2022 » ;
- DIT que la durée de cet avenant est de 6 mois à compter du 1^{er} août 2023 ;
- DIT que l'avenant pourra être renouvelé une fois sur demande expresse de l'entreprise et après saisine de la Commission d'Appel d'Offres ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les avenants avec les entreprises attributaires du marché, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

b) Avenant n° 5 à l'accord-cadre "Travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité"

Par un avenant n° 4 au présent marché, le Bureau Syndical du 2 décembre 2022, après avis de la Commission d'Appel d'Offres du 15 novembre 2022, a validé la modification des termes initiaux du marché public afin de répondre à la demande des entreprises attributaires des marchés ci-après, confrontées à la flambée des prix et au risque de pénurie des matières premières,

Les marchés concernés par cet avenant consistant à supprimer le terme fixe de la formule de révision, à prendre en compte les index à n-2 au lieu de n-4, à neutraliser le coefficient commercial de 0.99 prévu au 1^{er} janvier 2023 soit une valeur portée à 1, à majorer le BPU, sont :

Objet	Secteurs géographiques	Attributaire
Lot 1a : Bessin-Bocage	CC Isigny Omaha Intercom, CC de Bayeux Intercom, CC de Seullès Terre et Mer, CC Pré-Bocage intercom, CC Intercom de la Vire au Noireau	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS
Lot 2a : Caen La Mer et ses environs – Suisse Normande et Pays de Falaise	CU Caen-la-Mer, CC Vallée de l'Orne et de l'Odon, CC Cingal Suisse Normande, CC du Pays de Falaise	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS
Lot 3 : Pays d'Auge Nord et Pays d'Auge Sud	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge, CC Val-Ès-Dunes, CC Cœur-Côte-Fleurie, CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville, CC Terre d'Auge, CA de Lisieux-Normandie	RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS

La durée de cet avenant était de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2023, reconductible 1 fois maximum, sur demande expresse de l'entreprise au moins 45 jours avant le 30 juin 2023.

En fin de première période de l'avenant, toutes les entreprises listées ci-dessus sont revenues vers le SDEC ÉNERGIE en sollicitant la reconduction de l'avenant n° 4.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 13 juin 2023, s'est prononcée en faveur de la non-reconduction de l'avenant n° 4 et au retour aux conditions initiales du marché et ce en raison, notamment, de l'évolution haussière des index applicables au présent marché et qui reflètent au mieux l'évolution des coûts subis par les entreprises.

Deux entreprises, qui considèrent que l'évolution de la valeur de ces index n'est toujours pas le reflet exact de l'augmentation du coût des matières premières, sont revenues par courrier vers le SDEC ÉNERGIE pour l'ensemble des lots du marché :

RACCORDEMENT	Attributaire
Lot 1a / Bessin-Bocage	OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT
Lot 2a / Caen La Mer et ses environs – Suisse Normande et Pays de Falaise	OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT
Lot 3 / Pays d'Auge Nord et Pays d'Auge Sud	RESEAUX ENVIRONNEMENT

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 4 juillet 2023, soucieuse de soutenir le tissu économique local et notamment des entreprises partenaires du syndicat, et compte tenu des investissements humains et matériels réalisés par les entreprises pour apporter une réponse de qualité aux travaux réalisés, a décidé de proposer aux entreprises un nouvel avenant couvrant la période du 1^{er} août 2023 au 31 décembre 2023, pouvant être reconductible pour une seconde période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024.

Ce nouvel avenant prévoit :

- ✓ La modification de la formule de révision qui intègre :
 - La suppression du terme fixe
 - La prise en compte des index à n-2 au lieu de n-4
 - La neutralisation du coefficient commercial de 0.99 précisé à l'article 5.1 « prix du contrat – alinéa 6 « coefficient commercial » du CCAP prévu au 1^{er} janvier 2023, soit une valeur portée à 1
 - La majoration du BPU.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'acter l'avenant n°5 à l'accord-cadre « Travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité » ;
- DIT que la durée de cet avenant est de 6 mois à compter du 1^{er} août 2023 ;
- DIT que l'avenant pourra être renouvelé une fois sur demande expresse de l'entreprise et après saisine de la Commission d'Appel d'Offres ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les avenants avec les entreprises attributaires du marché, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les avenants aux marchés correspondants, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

TRANSFERTS DE 100MPÉTENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 9 juin 2023 :

○ Transfert de la compétence « Eclairage Public »

Collectivité	Date de la délibération
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE	25 mai 2023

○ Transferts de la compétence « IRVE »

Collectivité	Date de la délibération
LANDELLES-ET-COUPIGNY	26 janvier 2023
CROUAY	12 avril 2023
LA HOGUETTE	9 mai 2023
MALHERBE-SUR-AJON	9 juin 2023

Aucune de ces communes ne possédant d'actif relevant de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables », il sera proposé de fixer la valeur du patrimoine à 0 € à la date de ces transferts.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTÉ le transfert de la compétence « Eclairage Public », visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE, par la communauté de communes Cœur de Nacre ;*
- *DIT que la valeur de l'actif à la date du transfert de la compétence « Eclairage Public » par la communauté de communes Cœur de Nacre, fera l'objet d'une délibération future après évaluation contradictoire du patrimoine transféré ;*
- *ACCEPTÉ le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables – IRVE », visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE, par les communes de Crouay, La Hoguette, Landelles-et-Coupigny et Malherbe-sur-Ajon ;*
- *DIT que la valeur de l'actif à la date du transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables – IRVE », des communes de Crouay, La Hoguette, Landelles-et-Coupigny et Malherbe-sur-Ajon s'élève à 0 € ;*
- *DECIDE de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

ACTUALITES

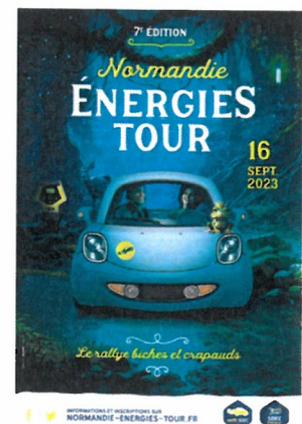
o Normandie Energies Tour 2023

Comme validé par le Bureau Syndical du 5 mai dernier, Madame la Présidente rappelle que le SDEC ÉNERGIE organisera la 7^{ème} édition du Normandie Energies Tour (NET) le samedi 16 septembre prochain, sur les routes des bois et marais du Bessin et du Cotentin.

Cette nouvelle édition, intitulée « Le Rallye biches et crapauds » et dont le visuel est projeté à l'écran, partira de Tilly-sur-Seulles. L'arrivée sera attendue sur la commune de Rots.

Les frais d'inscription sont rappelés aux élus :

- 60 € par équipage de 2 personnes,
- 30 € par pers. Supplémentaire dans la voiture,
- Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.



Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ **Accord-Cadre 2024/2027**

Dans le cadre du groupement d'achat d'énergies (gaz et électricité) et services associés que le syndicat coordonne, il a été acté du lancement d'un nouvel accord cadre, couvrant la période 2024/2027.

L'accord-cadre concerne 547 membres (électricité et gaz confondus). La répartition par lot est la suivante :

N° et intitulé du lot		Nombre approximatif de points de livraison	Volume de consommation 2024
LOT 1	ÉLECTRICITÉ - Points de livraison (PDL) raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5)	12 194	76 698 734 kWh
LOT 2	ÉLECTRICITÉ - Points de livraison (PDL) : <ul style="list-style-type: none"> • Raccordés en BT avec une puissance > 36 kVA (C4) • En HTA à courbe de charge profilée (C3) • En HTA à courbe de charge mesurée (C2) 	999	112 137 813 kWh
LOT 3	GAZ - Points de comptage et d'estimation gaz	1 785	219 452 000 kWh

Pour rappel, les fournisseurs retenus pour l'année 2024 dans le cadre du marché subséquent n° 1 sont :

Lot 1 - ÉLECTRICITÉ Points de livraison raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5)	XELAN (OCTOPUS ENERGY France)
Lot 2 - ÉLECTRICITÉ Points de livraison : Raccordés en BT avec une puissance > 36 kVA (C4), en HTA à courbe de charge profilée (C3) et en HTA à courbe de charge mesurée (C2)	TotalEnergies
Lot 3 - GAZ	TotalEnergies

Afin de garantir l'information des membres du groupement et des collectivités, Madame la Présidente annonce les actions de communication programmées :

- A l'attention des élus du SDEC ÉNERGIE (maires et délégués)
 - Une communication au Comité Syndical des 12 octobre et 14 décembre 2023
 - Une publication dans le DIALOGUE d'octobre 2023 et de janvier 2024
 - Une Newsletters « SDEC ÉNERGIE » au second semestre 2023
 - Un corner d'information spécifique aux CLE de novembre 2023
 - Un courrier spécifique de préparation budgétaire en février 2024.
- A l'attention des membres du groupement de commande
 - En octobre 2023 :
 - Une réunion en présentiel spécifique au MS 1
 - Un webinaire la semaine suivante pour ceux ne pouvant assister à la réunion en présentiel.
 - Des newsletters « achat énergie » au second semestre 2023 et au 1^{er} trimestre 2024
 - La mise en ligne sur l'espace client de simulateurs.

Durant tout l'été, les membres de la CAO se réuniront en visio conférence de manière hebdomadaire pour tenter de réaliser, en fonction de l'évolution du marché, les meilleurs achats.

Par ailleurs, Madame la Présidente confirme que les services de la FNCCR ont présenté le projet de réforme de l'organisation du marché de l'électricité/cadre UE, et plus particulièrement, le sujet crucial du devenir des tarifs réglementés de vente de l'électricité.

Lors de la réunion de la Commission Citoyens consommateurs de la FNCCR, des participants ont manifesté leur souhait de pouvoir disposer d'un modèle de courrier afin que les adhérents de la Fédération puissent interpeller des membres du Parlement de l'Union européenne à ce sujet.

Madame la Présidente propose de faire partir ce courrier, dont le modèle a été transmis aux membres du Bureau Syndical en annexe 4 de la note de synthèse, jointe à leur convocation.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et valide la proposition d'adresser un courrier aux membres du Parlement de l'Union européenne, sur la base du modèle présenté.

o **CLE de novembre 2023**

Madame la Présidente rappelle que, comme évoqué aux réunions du Bureau Syndical des 17 mars et 5 mai, les prochaines Commissions Locales d'Energie auront lieu du 6 au 15 novembre 2023.

Quelles que soient les CLE, une thématique générale sera dupliquée localement, sous forme de visites sur sites, permettant des partages d'expérience et de susciter l'envie de monter de nouveaux projets. Cette année, la thématique fédératrice sera la production photovoltaïque.

Chaque visite sera prolongée d'une réunion de courte durée en salle, qui permettra d'aborder la loi d'accélération des ENR et ses impacts pour les collectivités.

En marge des visites et des moments de convivialité, des temps d'échanges personnalisés avec les équipes seront organisés (corner d'information travaux sur les réseaux, éclairage public et signalisation lumineuse, achats d'énergies, SIG, mobilité et transition énergétique).

Par ailleurs, ces réunions permettront l'organisation d'élections intermédiaires suite aux démissions de représentants au Comité Syndical, entraînant la vacance de postes.

Sont concernés, à ce jour, les secteurs de Cœur Côte Fleurie, pour le remplacement de Jean-Claude GAUDE (Touques) et de Nadine LAMBINET-PELLE (Saint-Gatien-des-Bois) et de Cingal-Suisse Normande pour le remplacement de Frédéric LAFONTAINE (Barbery).

Soit, le timing prévisionnel suivant :

Sur site	
9h30/10h30	Visite d'un site de production photovoltaïque par petits groupes

Dans une salle de réunion au plus proche du site visité	
9h30	Accueil café
10h30/11h (CLE élection)	Elections de 3 représentants au Comité Syndical - Cœur Côte Fleurie et Cingal-Suisse Normande
10h30/11h30 11h/12h (CLE élection)	Loi d'accélération des ENR : quels impacts pour les collectivités ?

<p>Recensement des projets des collectivités Temps d'échanges personnalisés avec les équipes 9h30/10h30 puis à partir de 11h30/12h</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Corner « Travaux sur les réseaux » • Corner « Eclairage public – Signalisation lumineuse » • Corner « Mobilité » • Corner « Transition énergétique » • Corner « Achats d'énergies » • Corner « SIG »
	<p>Cocktail déjeunatoire</p>

Les sites envisagés pour les visites de productions photovoltaïques sont présentés à l'écran :

<p>BESSIN ISIGNY-OMAHA INTERCOM / CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM (EPCI) BAYEUX INTERCOM / CC BAYEUX INTERCOM (EPCI) SEULLES, TERRE ET MER</p>	<p>Creully-sur-Seulles Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA)</p> 	<p>CAEN SUD VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON CINGAL-SUISSE NORMANDE CC VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON ET CINGAL-SUISSE NORMANDE (EPCI) PAYS DE FALAISE / CC DU PAYS DE FALAISE (EPCI) Mardi 15 novembre 2023</p>	<p>Potigny Ecole (bâtiment neuf)</p> 
<p>BOCAGE VIROIS PRE BOCAGE INTERCOM / CC PRE BOCAGE INTERCOM (EPCI) INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU Mardi 7 novembre 2023</p>	<p>Villers-Bocage Pôle Santé (DTMO SDEC ENERGIE)</p> 	<p>CAEN EST VAL ES DUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE PAYS D'AUGE NORD TERRE D'AUGE / CC TERRE D'AUGE (EPCI) CŒUR COTE-FLEURIE PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE</p>	<p>Saint-Gatien-des-Bois Atelier communal ou bâtiment agricole</p>
<p>CAEN/CAEN NORD CŒUR DE NACRE / CC CŒUR DE NACRE (EPCI) CU Caen la mer Communes de la CU Caen la mer, membres du SDEC ENERGIE</p>	<p>Colombelles (Ferme photovoltaïque)</p> 	<p>LISIEUX LISIEUX NORMANDE SIVOM D'ORBEC ET DE LA VESPIERE (EPCI)</p>	<p>Orbec Ferme photovoltaïque</p> 

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et valide les propositions de visites présentées.

o **Médiation EDF**

Pour rappel, à la demande du syndicat et sur conseil du préfet du Calvados, le médiateur des entreprises a été sollicité pour tenter un ultime rapprochement sur le différend avec EDF pour les lots 1 et 4 du marché subséquent n°2 de l'accord cadre 2020/2023, visant l'achat d'énergie dans le cadre du groupement de commandes que le syndicat coordonne.

Une première rencontre a eu lieu le 23 mars 2023 pour aborder les différents points de blocage. Le SDEC ÉNERGIE était accompagné de son conseil, le Cabinet SEBAN et de son côté la société EDF était représentée par son médiateur national.

Une seconde réunion a eu lieu le 7 juin, à Paris, entre le SDEC ÉNERGIE, EDF et les deux médiations, dans les locaux de la médiation des Entreprises pour tenter de mettre fin au litige en trouvant une solution qui permette :

- Une répartition équitable de la prise en charge financière des écarts d'interprétation des BPU 2022 et 2023
- De définir le véhicule juridique adapté pour entériner un éventuel accord

Depuis, des échanges sont organisés entre les parties.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ Echéances 2024

Madame la Présidente invite les élus à prendre connaissance de deux évènements importants pour l'année 2024 :

SALON DES COLLECTIVITES 2024 dans lequel sera incluse l'Assemblée Générale de l'UAMC	Vendredi 12 avril 2024 au parc des expositions de Caen
CONGRES DE LA FNCCR 2024	du 25 au 27 juin 2024 au Micropolis de Besançon

Les échéances 2023 restent sans changement depuis le Bureau Syndical du 9 juin dernier.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

II-TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

M. Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission, réunie le 20 juin 2023 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

➤ Ressources Humaines

MISE EN ŒUVRE D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS LOCAUX

Le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local défini par l'article 218 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Sont concernés les collectivités territoriales mais aussi leurs groupements et les syndicats mixtes.

Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leurs expériences et de leurs compétences.

Ce dernier est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

La fonction de référent peut être exercée par :

- Une ou plusieurs personnes n'exerçant, au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées, aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêts,
- Un collège, composé de personnes répondant aux mêmes conditions, qui adopte un règlement intérieur précisant son organisation et son fonctionnement.

En sa qualité de tiers de confiance, le Centre de Gestion du Calvados propose de recenser des référents déontologues des élus et d'organiser leur saisine afin de garantir un processus confidentiel.

Ces référents seront indemnisés directement par la collectivité, dans les conditions de l'arrêté du 6 décembre 2022 dans les conditions suivantes :

- 80 € par dossier sur présentation d'un justificatif mentionnant uniquement le nom de la collectivité ou de l'établissement public dont relève l'élu ainsi que la date de la saisine, sans que la collectivité ait accès au nom de l'élu ou au motif de la saisine,
- 160 € par dossier, soit 80 € par référent, pour une demande complexe nécessitant l'intervention de 2 référents.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de choisir les référents déontologues des élus désignés par délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion du Calvados.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adhérer à la mission de référent Déontologue proposé par le CDG 14 ;*
- *PREND CONNAISSANCE des dispositions de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;*
- *CHOISIT les référents déontologues des élus désignés par délibération du conseil d'administration du CDG14 ;*
- *PRECISE que les référents déontologues sont désignés jusqu'à délibération modificative du SDEC ÉNERGIE ou jusqu'à cessation de leurs fonctions ;*
- *PRECISE que la liste des référents déontologues pourra être complétée et/ou actualisée par le Centre de Gestion du Calvados ;*
- *AUTORISE la Présidente à faciliter la saisine confidentielle des référents déontologues par les élus du SDEC ÉNERGIE, dans le respect d'une stricte confidentialité, selon les modalités précisées dans le présent rapport en partenariat avec le Centre de Gestion du Calvados ;*
- *FIXE l'indemnité à 80 €/dossier ;*
- *PRECISE qu'en cas de dossier complexe, deux référents déontologues pourront être appelés à intervenir, ce qui portera la dépense à 160€ ;*
- *PRECISE qu'en cas de déplacement du référent déontologue, les frais de transport et d'hébergement seront remboursés dans les mêmes conditions que celles applicables aux personnels de la fonction publique territoriale ;*
- *PRECISE que les crédits seront ainsi ouverts au budget ;*
- *PRECISE que la présente délibération sera transmise au Centre de gestion afin d'établir un suivi quantitatif au regard du nombre de référents désignés sur la liste du CDG14 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 7 JUILLET 2023

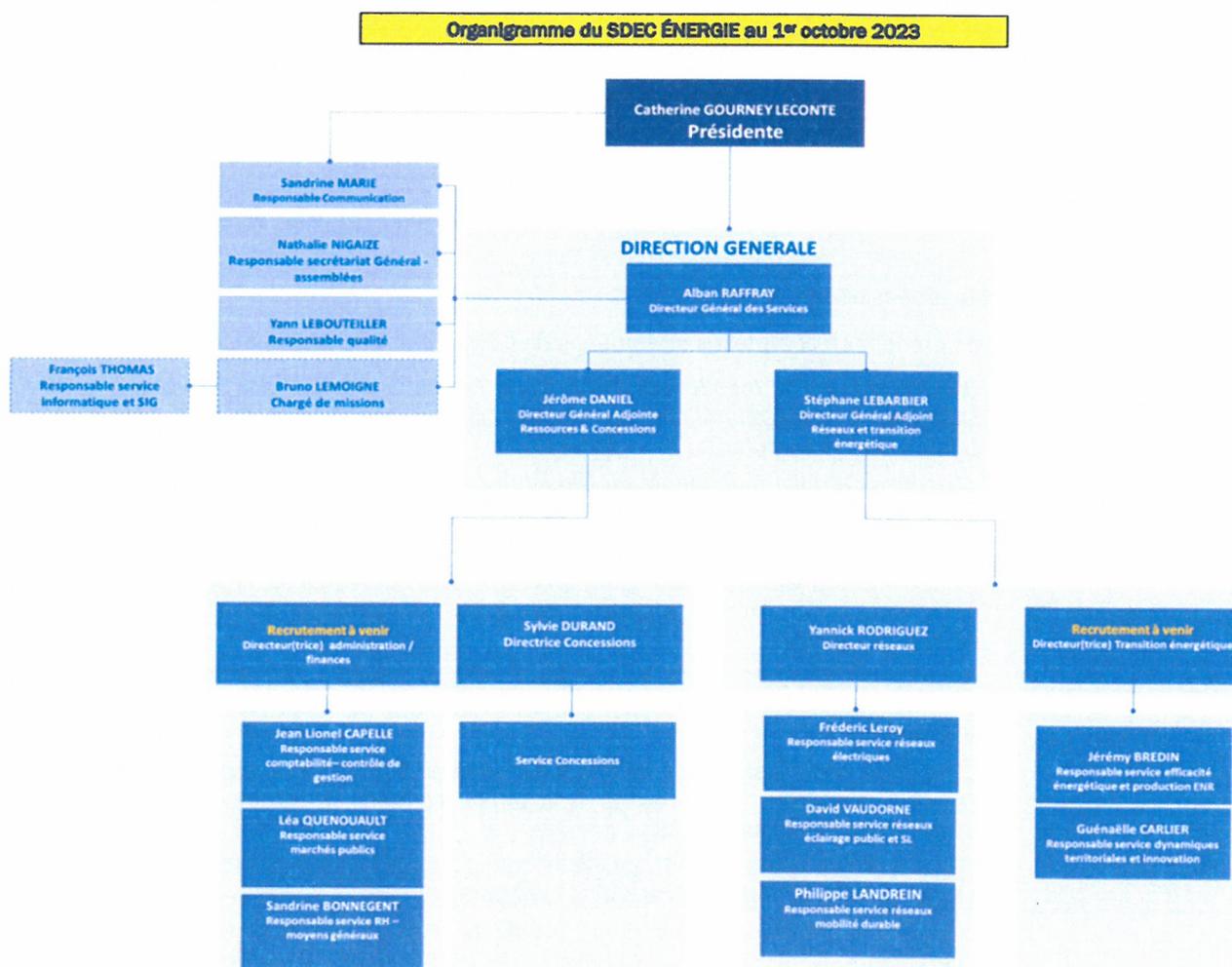
Mise à jour du tableau des effectifs

Le SDEC ÉNERGIE a nécessité à ajuster le tableau des effectifs, ayant fait l'objet d'une délibération du Bureau Syndical en date du 5 mai 2023, compte tenu des mouvements du personnel et notamment :

- De l'adaptation de l'organigramme des services et plus particulièrement :
 - o de la préparation du départ en retraite de l'actuel Directeur Général des Services et de la nomination de son remplaçant ;
 - o de la désignation de directeurs généraux adjoints, de directeurs et de responsables de services ;
 - o de la modification de périmètre d'activité de certains services ;
- De la nécessité de répondre par des moyens adaptés au développement de l'activité des services ;
- De la nécessité de remplacer les agents placés en disponibilité pour convenances personnelles.

Le développement des activités du syndicat et la nouvelle organisation des services amènent à des ajustements et des recrutements externes.

Dans ces conditions, et après présentation de l'organigramme des services au Comité social territorial réuni le 13 juin 2023, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de modifier le tableau des effectifs en clôturant et en ouvrant les postes concernés.



Le tableau des effectifs mis à jour s'établit comme suit :

GRADE	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU				OBSERVATIONS
			Titulaires	Contractuels	Total	ETP	
Emploi fonctionnel							
Directeur général des services	A	1	1	0	1	1,00	
Filière administrative							
Adjoint administratif	C	1	0	0	0	0,00	dont 1 poste à pourvoir au 18/09/2023
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	5	3	1	4	4,00	dont 1 poste à pourvoir au 04/09/2023
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	8	8	0	8	8,00	
Rédacteur	B	3	0	0	0	0,00	dont 3 postes à pourvoir au 01/09/2023
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	5	5	0	5	4,60	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	6	6	0	6	6,00	
Attaché	A	3	3	0	3	3,00	
Attaché principal	A	4	1	2	3	3,00	dont 1 à pourvoir au 01/10/2023
Filière technique							
Agent de maîtrise	C	3	1	1	2	2,00	dont 1 à pourvoir au 01/09/2023
Technicien	B	13	0	8	8	8,00	dont 5 postes à pourvoir au 01/09/2023
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	3	2	0	2	1,80	dont 1 poste à pourvoir au 01/08/2023
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	8	7	0	7	6,80	dont 1 poste à pourvoir au 01/08/2023
Ingénieur	A	10	4	3	7	7,00	dont 3 postes à pourvoir au 01/09/2023
Ingénieur principal	A	5	4	0	4	4,00	dont 1 poste à pourvoir au 01/10/2023
Ingénieur en chef	A	3	3	0	3	3,00	
TOTAL GENERAL			81	48	15	63	62,20

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la proposition de la Présidente ;
- DECIDE de prendre en compte les adaptations de l'organigramme des services et :
 - o de fermer l'emploi fonctionnel en cours de Directeur Général des Services à la Direction Générale, de catégorie A, à temps complet, ouvert par délibération du Bureau Syndical du 5 juin 2008, à compter du 1^{er} octobre 2023,
 - o d'ouvrir un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à la Direction Générale, de catégorie A, à temps complet, au grade d'ingénieur principal, à compter du 1^{er} octobre 2023,
 - o de clôturer le poste permanent de Directeur Général Adjoint à la Direction Générale, de catégorie A, à temps complet, au grade d'ingénieur en chef, à compter du 1^{er} octobre 2023,
 - o d'ouvrir un poste permanent de chargé de mission à la Direction Générale, de catégorie A, à temps complet à la Direction Générale, au grade d'ingénieur en chef, à compter du 1^{er} octobre 2023,
 - o d'ouvrir un poste permanent de Directeur Général Adjoint Ressources et Concessions à la Direction Générale, de catégorie A, à temps complet, au grade d'attaché principal, à compter du 1^{er} octobre 2023,
 - o de clôturer un poste permanent de Directeur Administration-Finances, de catégorie A, à temps complet au grade d'attaché, à compter du 1^{er} octobre 2023,
 - o d'ouvrir un poste permanent de Directeur Général Adjoint Réseaux et Transition énergétique à la Direction Générale, de catégorie A, à temps complet, au grade d'ingénieur en chef, à compter du 1^{er} octobre 2023,

- d'ouvrir un poste permanent de Directeur Administration/Finances/Ressources Humaines à la Direction Générale, de catégorie A, à temps complet, au grade d'attaché principal, à compter du 1^{er} octobre 2023,
 - de clôturer un poste permanent de Responsable au service Effacement des réseaux de catégorie A, à temps complet, au grade d'ingénieur principal, à compter du 1^{er} octobre 2023,
 - d'ouvrir un poste permanent de Responsable au service Réseaux électriques de catégorie A, à temps complet, au grade d'ingénieur principal, à compter du 1^{er} octobre 2023,
 - de clôturer un poste permanent de Responsable du service Raccordement, à temps complet au grade d'ingénieur en chef, à compter du 1^{er} octobre 2023,
 - d'ouvrir un poste permanent d'ingénieur au service Réseaux électriques de catégorie A, à temps complet, au grade d'ingénieur, à compter du 1^{er} septembre 2023,
- DECIDE de prendre en compte le développement de l'activité des services et :
- d'ouvrir un poste permanent de gestionnaire « paie et carrière » au service Ressources humaines, de catégorie C, à temps complet, au grade d'adjoint administratif, à compter du 18 septembre 2023,
 - de clôturer un poste permanent de gestionnaire « paie et carrière » au service Ressources humaines, de catégorie B, à temps complet, au grade de rédacteur, à compter du 7 juillet 2023,
 - d'ouvrir un poste temporaire pour accroissement temporaire d'activité de chargé de mission au service Efficacité énergétique et production EnR, de catégorie B, à temps complet, au grade de technicien principal 2e classe, à compter du 1er aout 2023,
 - d'ouvrir un poste permanent d'animateur Maison de l'énergie au service Accompagnement à la Transition énergétique, de catégorie B à temps complet, ouvert aux grades d'animateur, animateur principal 2e classe ou animateur principal 1ere classe de la filière animation et aux grades de rédacteur, rédacteur principal 2e classe ou rédacteur principal 1e classe de la filière administrative, à compter du 1er septembre 2023,
- DECIDE de remplacer l'agent mis en disponibilité pour convenances personnelles et :
- d'ouvrir un poste temporaire pour accroissement temporaire d'assistant(e) au service Eclairage public/Signalisation lumineuse, de catégorie C, à temps complet, relevant du grade d'adjoint administratif, adjoint administratif 2ème classe et adjoint administratif 1ère classe à compter du 1er septembre 2023, pour une durée de 12 mois,
- DIT que la dépense sera imputée au chapitre 012 du budget principal 2023 ;
- DECIDE d'adapter en conséquence le tableau des effectifs au 7 juillet 2023, comme présenté ci-dessus ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Emploi fonctionnel de Directeur général des services

L'emploi fonctionnel actuel de Directeur général des services est encadré par la délibération du Bureau Syndical en date du 5 juin 2008. En complément, la création d'un emploi fonctionnel de Directeur général adjoint a été validée par délibération du Bureau Syndical le 19 mai 2011.

Considérant que l'environnement juridique et réglementaire du SDEC ÉNERGIE, a fortement évolué depuis la date de ces deux délibérations, et que des modifications significatives de l'organisation interne du syndicat (exercice de nouvelles compétences, création de nouveaux services, augmentation des effectifs ...) justifient l'abrogation de ces deux délibérations au 1^{er} octobre 2023.

Considérant l'activité du syndicat couvrant le territoire départemental du Calvados représentant 528 communes et une population totale de 711 381 habitants au 1er janvier 2023, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services.

Sous l'autorité de la Présidente et des instances délibérantes du syndicat, le Directeur Général des Services dirige l'ensemble du personnel des services (au nombre de 64 agents au 1^{er} janvier 2023), coordonne la mise en place des dossiers et projets, supervise l'exercice des compétences statutaires et les activités, pilote le budget consolidé du syndicat d'un montant de 130 M€ en 2023.

Ce poste d'emploi fonctionnel correspond à un poste de catégorie A, à temps complet rattaché à la Direction Générale, au grade d'ingénieur principal.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ABROGE la délibération n° 2008-06/BS/DB-01 du Bureau Syndical du 5 juin 2008 portant sur la création d'un emploi fonctionnel de Directeur général des services au 1^{er} octobre 2023 ;*
- ABROGE la délibération n° 2011-04/DB/BS-03 du Bureau Syndical du 19 mai 2011 portant sur la création d'un emploi fonctionnel de Directeur général adjoint au 1^{er} octobre 2023 ;*
- CREE un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services au 1^{er} octobre 2023.*
- DIT que la dépense sera imputée au chapitre 012 du budget principal 2023,*
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

Monsieur Jean LEPAULMIER attire l'attention de ses collègues sur la nécessité pour le syndicat, face aux difficultés de recrutements, de rester attractif, tout en veillant, pour éviter le « turn over » à maintenir la motivation des agents déjà en poste qui ont participé à l'essor du syndicat. LE SDEC ÉNERGIE a la capacité de déployer les moyens nécessaires pour répondre à cet enjeu majeur. Il invite donc le Bureau Syndical à mener une réflexion sur le sujet, et notamment sur la politique salariale du syndicat.

Madame la Présidente confirme que la problématique des ressources humaines aujourd'hui est bien différente de celle d'il y a 3 ans. Une interrogation se pose sur l'adéquation du statut des fonctionnaires avec cette nouvelle réalité. Les aspirations des nouvelles générations sont différentes et le syndicat doit s'adapter pour y répondre au risque de ne plus intéresser les nouveaux talents. Elle a sollicité la présentation d'une grille complète pour avoir une vision générale de la masse salariale.

Les élus du Bureau Syndical échangent ainsi sur les enjeux auxquels le syndicat va devoir faire face, notamment, en matière de fidélisation des ressources humaines (salaire, formation) et plus généralement de « bien-être au travail ».

Monsieur Philippe LAGALLE confirme que la préparation du prochain Rapport d'Orientations Budgétaires sera l'occasion de revoir ce sujet.

Arrivée de Monsieur Jean-Yves HEURTIN.

MISE EN PLACE D'UN PLAN DE MOBILITE DURABLE POUR LES AGENTS

Pour rappel, le parc automobile du SDEC ÉNERGIE est composé de 17 véhicules de service aux utilisations différentes :

- Affectation à un agent (8 – remisage au domicile),
- Affectation à un service (7 – remisage au domicile),
- Non affectation / en flotte (2 – remisage au SDEC ÉNERGIE).

Ce parc a été complété par l'acquisition d'un vélo électrique, non affecté, disponible dans le cadre de la flotte.

Malgré l'évolution des effectifs et le développement des projets, le nombre de véhicules a été maintenu stable et l'affectation par service devient inappropriée, avec un nombre de véhicules à disposition en mode « flotte » insuffisant.

L'audit organisationnel et les comptes rendus d'évaluation professionnelle ont ainsi permis aux agents et services d'exprimer une insatisfaction dans la gestion du parc automobile et de la prise en compte partielle des enjeux de mobilité bas-carbone.

C'est dans ce contexte que la commission a décidé de travailler sur un plan de mobilité durable au sein du syndicat, dans le but notamment d'atteindre les objectifs suivants :

- Dimensionner le parc de véhicules aux besoins de déplacements professionnels des agents ;
- Rechercher une équité de traitement des agents dans les propositions d'amélioration ;
- Adapter le fonctionnement du parc de véhicules aux activités des services ;
- Mettre en œuvre les propositions retenues, à compter du 1er janvier 2024 ;
- Participer aux enjeux de la transition énergétique notamment de la mobilité bas carbone.

Après présentation en commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques » du 23 mai 2023 puis au Comité Social Territorial du 13 juin dernier, Madame la Présidente propose :

1. D'ajuster le parc automobile aux besoins de déplacements des agents en poursuivant sa décarbonation et en achetant 2 véhicules supplémentaires dont un véhicule BioGNV et un véhicule hybride, permettant de promouvoir l'utilisation des 3 énergies décarbonées (H2, Bio GNV, Electricité),
2. D'optimiser progressivement la gestion du parc automobiles en réduisant le nombre de véhicules affectés et en augmentant le nombre de véhicules « flotte »,
3. D'inciter les agents à utiliser des modes de déplacements durables en :
 - Instaurant le forfait « Mobilité durable » selon le décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022 pour les agents :
 - pratiquant la mobilité partagée - covoiturage (conducteur ou passager),
 - utilisant des modes de transports durables (vélo, vélo assistance électrique, trottinette, monoroue, gyropode, hoverboard).

Pour information et à titre indicatif, le montant de ce forfait varie selon le nombre de jours d'utilisation de transports durables :

- ✓ 100 € lorsque l'utilisation du moyen de transport durable est comprise entre 30 et 59 jours
 - ✓ 200 € lorsque l'utilisation du moyen de transport durable est comprise entre 60 et 99 jours
 - ✓ 300 € lorsque l'utilisation du moyen de transport durable est d'au moins 100 jours
- En mettant à disposition gratuitement jusqu'au 31 décembre 2026, la recharge électrique de leurs véhicules personnels leur servant pour venir travailler. Des bornes de recharge électrique sont implantées :
 - Sur le parking aérien du SDEC ÉNERGIE pour les voitures électriques,
 - Dans le parking souterrain du SDEC ÉNERGIE pour les autres modes de transports électriques (vélos, trottinettes ...).
 4. D'acquérir un logiciel de gestion des véhicules (réservation, entretien, renouvellement, optimisation des déplacements, traceurs GPS ...).

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'optimiser, de manière progressive, la gestion du parc « automobiles » en réduisant le nombre de véhicules affectés et en augmentant le nombre de véhicules « flotte », à compter du 1er janvier 2024 ;
- DECIDE d'acquérir, dès 2023, deux véhicules supplémentaires affectés à la flotte ;
- DECIDE d'instaurer le forfait « Mobilité durable » en application du décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022 pour les agents pratiquant la mobilité partagée - covoiturage (conducteur ou passager) et pour ceux utilisant des modes de transports durables (vélo, vélo assistance électrique, trottinette, monoroue, gyropode, hoverboard), à compter du 1er janvier 2024 selon les montants de l'indemnité en vigueur ;
- DECIDE de mettre à disposition des agents gratuitement du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, la recharge électrique de leurs véhicules personnels leur servant pour venir travailler. Des bornes de recharge électrique seront implantées sur le parking aérien du SDEC ÉNERGIE pour les voitures électriques et dans le parking souterrain du SDEC ÉNERGIE pour les autres modes de transports électriques (vélos, trottinettes ...);
- DECIDE de s'équiper d'un logiciel de gestion des véhicules permettant la réservation des véhicules, la planification de leur entretien, renouvellement, et optimisation des déplacements, ...);
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

PLAN DE FORMATION 2023

Le plan de formation 2023 du SDEC ÉNERGIE, proposé en annexe 7 de la note de synthèse jointe à la convocation des élus, s'inscrit d'une part, dans le cadre de la réforme statutaire instaurée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 et d'autre part, dans le cadre de la démarche qualité ISO 9001, dont l'un des objectifs est le développement des compétences des agents.

Ce plan de formation, équilibré et mobilisant tous les services, a été élaboré dans le respect des orientations stratégiques et de la réalisation des missions dévolues aux agents indiquées dans la fiche de poste et nécessitant la mobilisation de compétences.

Les évaluations professionnelles qui se sont déroulées fin 2022 et début 2023 ont conduit à prioriser certaines actions autour des thématiques suivantes : Achats, Ressources humaines, Finances, Hygiène et sécurité, Eclairage public/signalisation lumineuse, Informatique, Energie, Communication, Encadrement, Urbanisme.

A ces thématiques s'ajoutent des formations d'accompagnements spécifiques pour la Direction générale et les cadres.

L'ensemble de ces actions sera mis en œuvre en 2023, sous réserve des nécessités de service inhérentes au syndicat et dans le respect de l'enveloppe budgétaire dédiée, soit 50 000 €, à laquelle vient s'ajouter la cotisation obligatoire au CNFPT (1 % de la masse salariale).

Suite à l'avis favorable de la commission Administration générale en date du 23 mai 2023 et du Comité Social Territorial réuni le 13 juin dernier, Madame la Présidente invite le Bureau Syndical à se prononcer sur ce projet de plan de formation pour 2023.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de formation 2023 des agents du SDEC ÉNERGIE ;
- INSCRIT au budget les crédits correspondants ;
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 6184 du budget principal 2023 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

Monsieur Cédric POISSON, Vice-Président en charge des relations usagers et de la précarité énergétique, présente les travaux de la commission, réunie le 22 juin 2023 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, et au regard de l'urgence sociale, Madame la Présidente propose de se prononcer pour l'attribution de l'aide sollicitée par le CDHAT :

Commune	N° dossier	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux TTC	Gain énergétique	DPE		Montant de l'aide proposée*
					Avant Tvx	Après Tvx	
Vire Normandie (Vire)	38	<ul style="list-style-type: none"> - Isolation des murs donnant sur l'extérieur pour le 1^{er} niveau - Remplacement de 3 radiateurs - Installation de robinets thermostatiques - Installation d'une ventilation hygro B - Remplacement des volets bois par des volets roulants motorisés isolés 	29 590 €	38 %	E	C	2 250 €

* dont frais de gestion de 250 € du CDHAT.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'attribution de l'aide ci-dessus (frais de gestion inclus) pour un montant global de 2 250€ pour le dossier déposé par le CDHAT sur la commune de Vire Normandie ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 20422 - Subventions à des tiers privés - compétence solidarité - dans le cadre de la convention de partenariat en date du 6 février 2023 liant le SDEC ÉNERGIE et le CDHAT ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

AIDE A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX A VOCATION SOCIALE

Acteur local de lutte contre la précarité énergétique depuis de nombreuses années, le SDEC ÉNERGIE, apporte son soutien financier aux impayés d'énergie et contribue au financement de travaux pour l'amélioration thermique des logements.

Dans le cadre de la fusion du local de la poste avec l'ancien logement communal pour ne faire qu'un seul logement destiné à de la location à caractère social, la commune de Sainte-Honorine-du-Fay sollicite le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide à la rénovation énergétique de cet espace vétuste et très énergivore.

De la même manière, la commune d'Aubigny sollicite le syndicat pour l'attribution d'une aide à la rénovation énergétique de son logement communal.

Les conventions proposées avec les communes porteuses des projets fixent les modalités de ces partenariats (annexes 10 et 11 de la note de synthèse jointe à la convocation des élus).

Le montant des travaux de maîtrise de l'énergie nécessaires :

- **Pour la commune de Sainte-Honorine-du-Fay**, au remplacement des menuiseries, l'isolation des murs par l'intérieur, l'isolation de la toiture, l'isolation de la toiture terrasse, l'installation d'une VMC simple flux et l'installation d'une pompe à chaleur air/eau) s'élève à 68 340 €.

Ces travaux permettront au logement d'atteindre 64 % de gain énergétique, soit une étiquette énergétique finale C.

- **Pour la commune d'Aubigny**, à l'isolation de combles, l'installation d'une VMC simple flux hygro B, l'installation d'une pompe à chaleur air/eau, l'installation d'un ballon thermodynamique et l'installation de robinets thermostatiques, s'élève à 17 900 €.

Ces travaux permettront au logement d'atteindre 83 % de gain énergétique, soit une étiquette énergétique finale A.

Conformément aux dispositions du guide des contributions et aides financières adopté par le Comité Syndical du 30 mars 2023 (30 % de l'autofinancement de la commune, plafonnée à 5 000 € et dans la limite des 80 % d'aides publiques), Madame la Présidente propose d'apporter :

- une aide de 5 000 € à la commune de Sainte-Honorine-du-Fay ;
- une aide de 2 100 € à la commune d'Aubigny.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'attribution d'une aide de 5 000 € à la commune de Sainte-Honorine-du-Fay pour son projet de rénovation du local de la poste et de l'ancien logement communal pour ne faire qu'un seul logement ;*
- *APPROUVE l'attribution d'une aide de 2 100 € à la commune d'Aubigny pour son projet de rénovation logement communal situé au sein de l'école ;*
- *ACTE le fait que chacun des logements aura pour finalité de loger des personnes ou ménages à revenus modestes et devra afficher des loyers modérés. Les ressources des locataires devront correspondre à ceux du barème PLUS (Prêt locatif à usage social) et le loyer pratiqué ne devra pas dépasser le plafond de loyer « social » ;*
- *APPROUVE les conventions proposées ;*
- *DIT que les dépenses seront imputées à l'article 204148 du Budget Principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

CONVENTION FSE (FONDS DE SOLIDARITE ENERGIE) 2023

Le SDEC ÉNERGIE s'est fixé l'objectif de réduire les situations de précarité énergétique sur le territoire. Pour cela, il abonde le Fonds de Solidarité Énergie (FSE) depuis 1994. En 2023, il y consacre ainsi un budget de 40 000 € maximum.

La convention actuelle avec le CD14 arrivant à son terme, la commission propose de poursuivre ce partenariat sur la base d'une nouvelle convention, dont le projet est joint en annexe 12 de la note de synthèse jointe à la convocation des élus. Cette convention est proposée pour une durée d'un an renouvelable 2 fois maximum.

Cette convention s'appuie par ailleurs sur un nouveau règlement intérieur du FSL qui se substitue et remplace les précédents règlements intérieurs des fonds de solidarité logement, fonds de solidarité énergie et fonds de solidarité eau.

A noter, notamment, que ce nouveau règlement intérieur permet d'élargir le bénéfice du FSE à plus de foyers démunis.

La participation du SDEC ÉNERGIE au dispositif du Fonds de Solidarité Energie (FSE) pour l'année 2023, précise les conditions de versement de sa dotation financière, à savoir :

- Versement de 10 000 € à la signature de la convention (correspondant à 25 % de la dotation prévisionnelle de l'année 2023),
- Versement du solde début 2024 (maximum 30 000 €), et dans le mois suivant la communication par le Département des éléments nécessaires. Son montant sera déterminé au regard du taux d'exécution du budget.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACTE la nouvelle convention proposée avec le Conseil départemental du Calvados ;*
- *APPROUVE les modalités du partenariat avec le Conseil départemental du Calvados et le versement fractionné d'une subvention d'un montant de 40 000 € (soit 25 % de la subvention (10 000 €) à la signature de la convention et le solde calculé au regard des résultats transmis par le département en 2024) ;*
- *DIT que les dépenses seront imputées à l'article 657382 du budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

TRANSITION ÉNERGETIQUE

Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition énergétique, présente les travaux de la commission, réunie le 23 juin 2023 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

SUBVENTIONS 2023 – COMMENT C'EST PRES – CDC CŒUR DE NACRE

La Communauté de Communes Cœur de Nacre organise le samedi 23 août 2023, de 10h à 22h, dans le Parc Pillier et la salle Aubert à Saint-Aubin-sur-Mer, la 2^{ème} édition de son événement « Comment c'est près ».

Cette manifestation gratuite, familiale et conviviale, relative à la transition environnementale avec pour thème principal la sobriété énergétique, est impulsée par la Communauté de Communes Cœur de Nacre qui a confié l'organisation à l'association Les pluies de juillet/La Marette.

Cœur de Nacre réalise depuis plusieurs années diverses actions qui permettent de s'inscrire vers la transition énergétique et environnementale comme la rénovation énergétique de ses bâtiments, l'intégration de panneaux photovoltaïques sur ses toitures ou son investissement pour favoriser les mobilités douces et non carbonées.

Cet événement a pour cible les habitants de l'intercommunalité ainsi que les résidents secondaires avec pour objectifs :

- d'attirer les habitants de l'intercommunalité et les sensibiliser aux thématiques du développement durable (la sobriété, l'alimentation, la biodiversité, le recyclage, la mobilité, l'énergie, l'écoconstruction),
- de mettre en lumière les acteurs du territoire qui agissent dans ce sens,
- de construire un événement éco-responsable qui respecte ces valeurs.

Sont prévus au programme : animations, ateliers, balades, conférence, concert, spectacles...

Le coût prévisionnel de la manifestation s'élevant à 32 000 € avec un autofinancement de la Communauté de communes à hauteur de 11 500 €, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical d'apporter son soutien par une aide de 2 000 €.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la participation du SDEC ÉNERGIE à la 2ème édition de « Comment c'est près » par l'attribution d'une aide financière de 2 000 € ;
- DIT que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 65738 - Subventions aux organismes publics du Budget Principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

OUILLY LE TESSON : CONVENTION DE REPARTITION DE LA SUBVENTION FONDS VERT POUR LE PROJET DE RESEAU DE PRODUCTION DE CHALEUR

Pour rappel, la commune d'Ouilly-le-Tesson a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour la construction d'une chaufferie bois, opération s'inscrivant dans le cadre de la rénovation énergétique globale de plusieurs bâtiments communaux, cette chaufferie bois associée à un réseau technique de distribution chaleur alimentera 4 bâtiments (école, logements et salle polyvalente) – Délibération n° 2022-04-BS-DB-18 du Bureau Syndical du 3 juin 2022.

Ce projet s'inscrit dans un programme de rénovation globale de bâtiments communaux pour lequel la commune est éligible aux subventions de l'État à travers la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et le programme Fonds Vert.

Faute d'un commencement des travaux avant le 31 janvier 2022, la commune a perdu le bénéfice de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui lui avait été attribuée pour ce projet.

La réalisation du projet qui comprend la rénovation d'un bâtiment et la création d'un réseau de production de chaleur a été conditionnée à l'obtention de nouvelles subventions sollicitées par la commune d'Ouilly Le Tesson auprès des services de l'Etat en début d'année 2023 (DSIL + Fonds vert).

Par décision préfectorale, la commune s'est vu attribuer la somme de 487 104 € au titre du Fonds Vert (pas de DSIL) pour réaliser l'intégralité de son projet (réseau de chaleur + rénovation).

La Préfecture demande que la répartition de cette nouvelle dotation soit actée à l'aide d'une convention entre la collectivité et le syndicat ; ce qui permettra au SDEC ÉNERGIE de bénéficier du fonds vert sur la partie des travaux dont il a la maîtrise d'ouvrage.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical une convention pour la répartition du Fonds vert entre le projet de rénovation sous maîtrise d'ouvrage de la commune et le projet de création du réseau de production de chaleur sous maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE.

Le plan de financement prévisionnel de création de la chaufferie bois et du réseau technique de distribution de chaleur s'en trouve modifié comme suit :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Maîtrise d'œuvre	19 236 €	RÉGION NORMANDIE	19 534,35 €
Études complémentaires / CT / SPS	6 915 €	ADEME	44 052,00 €
Travaux – Lot 1	93 691 €	ÉTAT (DSIL)	0,00 €
Travaux – Lot 2	241 701 €	ÉTAT (DETR)	43 493,92 €
		ÉTAT (FONDS VERT)	146 000,00 €
		SDEC ÉNERGIE	108 462,73 €
TOTAL	361 543 €	TOTAL	361 543 €

Le projet de convention correspondant a été joint en annexe 13 de la note de synthèse.

A noter que Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Maire d'Ouilly-le-Tesson, ne participe pas au vote.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'abroger les dispositions de la délibération n°2022-04-BS-DB-18 du Bureau Syndical du 3 juin 2022 relatives au plan de financement de la création de la chaufferie bois et du réseau technique de distribution de chaleur ;
- APPROUVE la signature d'une convention entre la commune d'OUILLY-LE-TESSON et le SDEC ÉNERGIE pour permettre au syndicat de percevoir la subvention Fonds Vert à laquelle le projet est éligible ;
- VALIDE le nouveau plan de financement prévisionnel de la création de la chaufferie bois et du réseau technique de distribution de chaleur ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission, réunie le 23 juin 2023 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 7EME TRANCHE 2023

La septième tranche de travaux 2023, pour le raccordement du réseau public d'électricité concerne 15 projets, pour un montant total de 568 962 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 14 de la note explicative de synthèse.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la septième tranche de travaux 2023 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (15 projets pour un montant de 568 962 € HT) ;
- DIT que les dépenses d'investissement seront imputées aux articles 2315 et 4581 - Travaux Electricité du Budget Principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 3EME TRANCHE 2023

La troisième tranche de travaux 2023 pour le renforcement du réseau public d'électricité concerne 9 projets, pour un montant de 572 733 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 15 de la note explicative de synthèse.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la troisième tranche de travaux 2023 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (9 projets, pour un montant de 572 733 € HT) ;
- DIT la troisième tranche de travaux 2023 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (9 projets, pour un montant de 572 733 € HT) ;
- DIT que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

➤ Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité.

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage suivante, susceptible d'être mise en œuvre pour les travaux d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
SAINT-MARCOUF	C	EGLISE (Mise en place d'un fourreau pour l'éclairage public)	EP	80 774,18 €	2 062,86 €	3 %

Le projet de convention a été joint en annexe 16 de la note de présentation, adressée aux élus avec leur convocation.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE que le SDEC ÉNERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement coordonné des réseaux de la commune de Saint-Marcouf « Eglise » pour la mise en place d'un fourreau pour l'éclairage public ;
- ADOPTE la convention correspondante ;
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 4581 - Travaux sous mandat Eclairage du Budget Principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage suivante, susceptible d'être mise en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés. Cette convention est basée sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

La convention proposée au Bureau Syndical porte sur le dossier suivant :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
ARGANCHY	La Mauvielle	SAS RAMSES 11 lots	Pose de 167 ml de réseaux électriques BT	20 676,38 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la convention proposée permettant la réalisation par le lotisseur ou l'aménageur privé de la desserte intérieure en commune rurale, pour un montant de 20 676,38 € HT ;
- DIT que la contribution du maître d'ouvrage délégué prévue à l'article 6 de ladite convention sera imputée à l'article 1318 du Budget Principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

M. Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission, réunie le 23 juin 2023 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 5EME TRANCHE DE TRAVAUX 2023 < 40 k€ HT

Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Syndical la cinquième tranche de travaux 2023, pour la réalisation de projets d'un montant inférieur à 40 k€ HT (annexe 17 de la note de synthèse explicative) :

Programme travaux		Nombre de projets	Montant TTC
Eclairage Public	Extension / renouvellement	55	168 690 €
	Tranche R30 : renouvellement > 30 ans	10	111 086 €
Signalisation Lumineuse		7	20 688 €
Total		72	300 463 €

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

ECLAIRAGE PUBLIC (EP) ET SIGNALISATION LUMINEUSE (SL) – 5EME TRANCHE DE TRAVAUX 2023 > 40 K€ HT

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2023, pour la réalisation des projets d'éclairage public suivants :

Programme d'investissement	Commune/Localisation	Projet	Montant TTC
Extension / Renouvellement Eclairage Public	GRAINVILLE-SUR-ODON	Phase 3 - réaménagement du centre bourg sans terrassement	63 941,14 €
	BAYEUX	Renouvellement éclairage public place de gaulle	108 060,43 €
Renouvellement plus de 30 ans (R30)	SAINT-ARNOULT	Programme de renouvellement 2023	90 856,24 €
TOTAL			262 857,81 €

A noter que Monsieur Jean LEPAULMIER, Maire adjoint de Bayeux, ne participe pas au vote.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOpte la cinquième tranche 2023 du programme d'extension, de renouvellement d'éclairage public » pour un montant total de 262 857,81 € TTC ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 2317 du Budget Principal - Travaux sur réseaux mis à disposition pour le programme d'extension et de renouvellement « Eclairage Public » ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

➤ Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité.

Madame la Présidente invite le Bureau Syndical à se prononcer sur la convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage suivante, susceptible d'être mise en œuvre pour des travaux d'éclairage public :

Commune	Cat.	Nature du projet	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Montant TTC du devis du réseau proposé par la commune	Proportion EP / Coût global du projet
BENOUVILLE	B1	ZAC du Fond du Pré	EP	1 204 766,20 €	80 038,08 €	7 %

Le projet de convention était joint en annexe 18 de la note de synthèse explicative.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE que le SDEC ÉNERGIE cédera temporairement, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public à la commune de Bénouville dans le cadre de l'aménagement de la Zac du Fond du Pré (concession d'aménagement avec la SHEMA) ;
- ADOPTE la convention correspondante ;
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 4581 – Travaux sous mandat Eclairage du Budget Principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

ÉTATS CONTRADICTOIRES - APPROBATION DES BIENS ECLAIRAGE PUBLIC

Les communes de Vaux-sur-Seulles et Port-en-Bessin-Huppain ont transféré leur compétence « Eclairage Public » au SDEC ÉNERGIE par délibérations respectives en date des 1^{er} mars 2016 et 16 février 2017.

Ces transferts ont fait l'objet d'une délibération concordante du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE le 22 avril 2016 pour la commune de Vaux-sur-Seulles et le 31 mars 2017 pour celle de Port-en-Bessin-Huppain.

Pour rendre effectifs ces transferts de compétences, il est nécessaire que soient établis des états contradictoires du patrimoine, sur lesquels les communes et le syndicat doivent délibérer de manière concordante.

Pour faire suite aux récentes délibérations des communes, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical d'adopter les états contradictoires du patrimoine d'éclairage public comme suit :

Commune	Date de la délibération de la commune	Montant estimé par la commune	Montant estimé par le SDEC ÉNERGIE	Montant proposé
Port-en-Bessin-Huppain	13 décembre 2018	660 490,29 €	–	660 490,29 €
Vaux-sur-Seulles	15 octobre 2019	65 596,33 €	52 025,72 €	65 596,33 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter les états contradictoires de remise des biens des patrimoines éclairage public proposés, en fixant la valeur nette du réseau d'éclairage public à :
 - 65 596,33 € pour la commune de Vaux-sur-Seulles ;
 - 660 490,29 € pour la commune de Port-en-Bessin-Huppain ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 22 juin 2023 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 8 de la note de synthèse explicative).

Pour les 8 projets, d'un montant de 391 405,79 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif incluse) s'élève à 183 531,34 € pour les extensions du réseau et à 2 350,00 € HT pour les renforcements du réseau.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 8 projets proposés pour un montant de 183 531,34 € HT pour les extensions du réseau et de 2 350,00 € HT pour le renforcement du réseau, les projets relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1er avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 30 mars 2023 (contributions et aides financières) ;*
- DIT que les participations des pétitionnaires ou des collectivités seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2022 ;*
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVÉS

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 9 de la note de synthèse explicative).

Pour les 6 projets, d'un montant de 47 220,51 € HT pour les extensions, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 32 179,76 € pour les extensions du réseau et à 57 026,77 € HT pour les renforcements du réseau.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour 6 projets proposés pour un montant respectivement de 32 179,76 € pour les extensions du réseau et de 57 026,77 € pour le renforcement du réseau, les projets relevant de sites privés et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1er avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 30 mars 2023 (contributions et aides financières) ;*
- DIT que les participations des pétitionnaires et des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal ;*
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

Sans observations particulières, Madame la Présidente lève la séance à 12h00.

Le Secrétaire de séance,

A blue ink signature of Cédric POISSON, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Cédric POISSON

La Présidente,

A blue ink signature of Catherine GOURNEY-LECONTE, featuring a large, stylized 'C' and 'G'.

Catherine GOURNEY-LECONTE

